

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Délib.2012.45 Délibération pour remise gracieuse majoration sur TLE suite à erreur d'adresse du particulier**

L'an deux mille douze et le trois mai,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 25 avril 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Guy BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Pierre GUILLET, Franck DENOLLY.

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS

Absentes excusées : Annick MOURARET, Sylviane VANEL

Absent excusé : Stéphane JODAR

Absent(e)s : Sylviane MONNOT, Eric CLO, Pierre VALVERDE

*Pouvoirs d'Annick MOURARET à Daphné GAULT ; de Sylviane VANEL à Pierre GUILLET ; de Stéphane JODAR à Guy BATTAGLINI*

*Secrétaire de séance : Michel CROS*

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le 4 avril dernier un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques lui indiquant que l'un des habitants de la commune avait demandé à ces services la remise gracieuse d'une pénalité de 97 Euros dont il a fait l'objet, suite au retard de paiement de sa Taxe Locale d'Équipement (TLE).

L'avis émis par les services de la DGFIP quant à cette demande de remise gracieuse est défavorable.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur une demande équivalente en 2010 (délib 2010.47) et propose à l'assemblée de prendre une position identique sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Décide de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse de cette pénalité de 97 euros.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**P. BARRAUD**